



## Règlement des 24 Heures de Peynier 2025

L'association Familles, Amis pour la Découverte d'Activités (F.A.D.A.) organise le 17 et 18 mai 2025, la 11ème édition des 24 Heures de Peynier et la 6ème édition des 6 Heures de Peynier sur boucle. Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs et marcheurs nés avant 2007, licenciés ou non.

### Épreuve des 24 Heures

Épreuve sur boucle, à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 24h, sans minima de km.

### Épreuve des 6 Heures

Épreuve sur boucle, à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 6h, sans minima de km.

### Inscriptions

L'inscription comprend :

- Le dossard
- Une dotation pour chaque coureur
- Un tee-shirt (ou autre vêtement)
- Un accès illimité au ravitaillement
- Un repas coureur de fin de course
- Une bière finisher
- Un emplacement libre et sécurisé pour camper (Douches et sanitaires à proximité)
- Un espace de repos collectif couvert
- La mise à disposition de kinés et d'ostéos

## Inscriptions sur place

Il sera possible de s'inscrire sur place, moyennant une surtaxe de 5€, dans la limite des places disponibles. Se renseigner avant d'entreprendre le déplacement. La dotation n'est pas garantie pour les inscriptions sur place

Pour tous les participants, pour pouvoir s'inscrire, il faut être âgé(e) d'au moins 18 ans, être titulaire d'une licence sportive ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) valide à date de l'évènement. Le PPS, obligatoire sur l'ensemble des courses au 1<sup>er</sup> septembre 2024, remplace le certificat médical de non-contre-indication à la course à pied, il est valable 3 mois. Au moment de l'inscription, vous devrez télécharger votre PPS sur <https://pps.athle.fr/> et le joindre à votre dossier d'inscription complet avant le 14 mai 2024. En cas d'inscription sur place, il vous sera demandé votre PPS valide au format papier, faute de document, aucun dossard ne sera restitué.

**IMPORTANT :** Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, sauf en cas de motif médical formulé par un écrit de votre médecin stipulant votre incapacité à la pratique de la course à pied en compétition à date du jour de la course.

- *24 Heures Individuel*

Possibilité de participer en individuel, dans la limite de 50 participants individuels.

- *24 Heures en équipe*

Possibilité de participer en équipe de 2 à 6 coureurs dans la limite de 10 équipes maximum.

- *6 Heures Individuel*

Possibilité de participer en individuel, dans la limite de 50 participants individuels.

- *6 Heures en équipe*

Possibilité de participer en équipe de 2 à 6 coureurs dans la limite de 10 équipes maximum.

## Déroulement des épreuves

Retrait des dossards le 17 mai 2024 à partir de 9h00 au centre de loisirs de la Garenne à Peynier.

Départ à 11h précise pour tous les coureurs tous formats confondus.

Repas coureurs du 6 Heures servi à partir de 17h le 17 mai.

Remise des prix du 6 Heures le 17 mai vers 17h15.

Repas coureurs du 24 Heures servi à partir de 11h15 le 18 mai.

Remise des prix du 24 Heures le 18 mai vers 11h30.

Un échauffement et un debriefing technique de la course aura lieu à 10h45 devant la scène.

## Départs

Les départs seront donnés à la base de loisirs de la Garenne à Peynier le 17 mai 2025 à 11h.

Les départs des 24 Heures et des 6 Heures tous formats confondus auront lieu à la table de pointage.

La fin de l'épreuve des 6 Heures sera le samedi 17 mai à 17h. Le classement sera établi en fonction du plus grand nombre de tours effectués.

Pour les 24 Heures, la fin de l'épreuve sera le dimanche 18 mai à 11h. Le classement sera établi en fonction du plus grand nombre de tours effectués.

## Parcours

Le parcours sera balisé sur une boucle dont la distance sera mesurée et confirmée au plus tard 24h avant la course.

La distance sera de 1km minimum et pourra s'étendre jusqu'à 1,5km pour des raisons de flux.

Un ravitaillement sera à disposition sur le parcours et donc librement accessible à chaque tour.

Consigne sécurisée, vestiaires avec toilettes et douches seront mis à disposition à proximité immédiate du parcours

Par mesures de sécurité, l'usage des bâtons est formellement interdit sur le parcours quel que soit le format couru.

## Pointage

Le compte des tours sera réalisé par une équipe de bénévoles, pour plus de convivialité et bénéficier des encouragements des bénévoles. Une solution de pointage électronique pourra être toutefois envisagée en cas de difficulté d'ordre organisationnel, dans cette éventualité, les coureurs seront avertis en amont, au plus tard une semaine avant l'évènement.

## Récompenses

- Les récompenses seront déterminées en fonction des inscriptions et 15 jours avant la course

## Participation aux frais des dossards

Pour les 24 Heures individuel et en équipe (de 2 à 6 personnes maximum)

- Le prix individuel par coureur pour une inscription jusqu'au 14 mai 2025 est fixé à 60€.

Pour les 6 Heures individuel et en équipe (de 2 à 6 personnes maximum)

- Le prix individuel par coureur pour une inscription jusqu'au 14 mai 2025 est fixé à 35€.

Pour un règlement du dossard le jour de la course la participation sera majorée de 5€ pour chaque coureur.

Les règlements par chèques, espèces ou CB sont possibles sur place.

## Responsabilité du coureur

Pendant la course, il est strictement interdit de sortir du parcours et de passer derrière la rubalise afin d'emprunter des coupes ou des raccourcis. Tout manquement à cette règle sera considéré comme un acte de triche et de non-respect des valeurs sportives, mais également un manque de respect significatif vis à vis de l'organisation et des autres concurrents.

L'organisation exercera des contrôles inopinés tout au long de l'évènement, tout acte de triche aboutira systématiquement à la disqualification du concurrent.

Il est strictement interdit à tout concurrent ou à tiers personne d'exercer une quelconque pression, qu'elle soit physique ou verbale, auprès de la table de pointage. Tout litige devra être formulé dans le calme et le respect de l'organisation auprès du responsable de l'évènement. En cas, de comportement inapproprié ou de situation houleuse et contre-productive, l'organisation se réserve le droit de sanctionner le coureur de 5 tours de pénalités, voir même de procéder à la disqualification systématique du concurrent. Malgré la vigilance et la bonne volonté des bénévoles, il est tout à fait possible de rencontrer des erreurs de comptage. En cas de litige, il est demandé aux coureurs concernés de prouver leur affirmation par des moyens viables (Trace sur la montre, strava, etc...). Attention, le nombre de kilomètres indiqués sur les montres ne peut faire foi, car d'une marque, d'un modèle à l'autre, il y a beaucoup trop d'écart, il est donc impossible de s'appuyer sur cet indicateur.

## Règles pour les courses en équipe

Une équipe doit être constituée de 2 à 6 coureurs maximum.

Aucun contrôle n'est actif au moment de l'inscription, c'est pour cela que l'organisation vous informe et vous demande de respecter cette règle au moment de la validation de ce formulaire.

Avant de vous inscrire, merci de consulter les personnes avec qui vous comptez courir au sein de votre équipe, afin de vous accorder sur :

- L'intitulé exact de votre équipe
- Le nombre de coureurs qui figureront dans l'équipe en respectant la règle des 6 coureurs maximum.

Il sera possible de rejoindre l'équipe, les uns après les autres jusqu'à la clôture définitive des inscriptions.

**Au-delà des 6 coureurs**, si la règle n'est pas respectée, le coureur inscrit basculera **automatiquement sur un format individuel** ou sera toujours à même d'intégrer ultérieurement une autre équipe de son choix ou devra en constituer une nouvelle.

Pendant la course, la passation de dossards peut se faire à n'importe quel endroit du parcours. Il est toutefois interdit de changer de relais lors d'un même tour. En cas de manquement à cette règle, 5 tours de pénalités seront appliqués et en cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée.

## Conditions

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent prend acte du règlement, s'engage à le respecter et donne aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et diffuser toutes images de l'épreuve. L'organisation reste seule juge en cas de litige. Aucun remboursement ne sera effectué !

### **Assurances**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance, il incombe aux participants de s'assurer individuellement.

### **Responsabilités**

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le corps médical, ainsi que les juges sur le parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.